

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

PONTS ET CHAUSSEES

DÉPARTEMENT

DES

Pyrénées-Orientales

SERVICE ORDINAIRE

SERVICE MARITIME

SERVICE HYDRAULIQUE

ARRONDISSEMENT

DE L'EST

N^o 184 du Registre A

Perpignan, le 10 Août 1898

L'INGÉNIEUR ORDINAIRE DES PONTS ET CHAUSSEES

DE L'ARRONDISSEMENT DE L'EST

A Monsieur de Lacaze-Duthiers
Directeur du Laboratoire de Sagols.

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous informer
en réponse à votre Lettre du 29 Avril
dernier que j'ai donné à M. le Conducteur
Sagols des instructions pour procéder
au curage et à la désobstruction du
puisard de l'aqueduc du Vivier.

Je dois toute fois vous faire observer
à ce sujet que cet ouvrage constitue dans
son entier une dépendance du laboratoire
et que son entretien est donc à la
charge du Ministère de l'Instruction



publique

Ce n'est donc qu'à titre exceptionnel
et pour cette fois seulement que ces
travaux seront faits aux frais du service
du port, justifiant notre intervention par
le peu de déblais qui a pu être jeté
par nous derrière la jetée.

Vous connaissez, Monsieur le
Directeur tout le dévouement des
Ingénieurs pour le laboratoire et
je vous renouvelle l'offre du concours
personnel et gratuit qui vous a été
toujours accordé pour l'étude des
projets et la direction des travaux
qu'il vous serait encore nécessaire
d'exécuter. Mais il est impossible,
à moins que de dévier les sommes
qui sont allouées pour le service des
ports, de leur destination d'imputer sur

sur les crédits affectés à ce service des
dépenses qui ressortent du laboratoire.

Recevez Monsieur le Directeur
l'assurance de nos sentiments
les plus dévoués.

J. Gottsch

CHEMINS DE FER DU MIDI

GARE
de CerbèreCOMMISSARIAT
de Surveillance administrative

1425-143

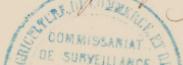
L'an mil huit cent quatre-vingt-Seize
le Onze Avril
Nous, Weber EugèneCommissaire de Surveillance administrative des Chemins de fer du Midi,
Officier de police judiciaire demeurant à Cerbère
dûment assermenté,

Certifiez ce qui suit :

Le jour, par suite du déroulement de la machine du train express n° 804, au point kilométrique 500.590, de la ligne de Narbonne à la frontière d'Espagne, entre Banyuls-sur-mer et Port Vendres, le dit train a subi une heure cinquante minutes de retard au départ de Port Vendres. Comme conséquence il a manqué à Narbonne la correspondance du train express n° 102 de cette à Barcelone sur lequel il va à Narbonne qu'un bâtement de cinquante et une minutes.

En conséquence et à la requête de Monsieur de Lalaize-Duthiers, membre de l'Institut, dont nous avons constaté la présence dans le dit train n° 804 nous avons délivré le présent procès-verbal de constatation pour servir et valoir ce que ce doit apporter accomplissement des formalités enjées par lui.

Fait à Cerbère, les dits jours, mois et année



LE COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE

Enregistré en dépôt